

La FAO et l'OMS publient de nouvelles directives pour réduire les dommages causés par les pesticides très toxiques

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont publié mardi de nouvelles directives visant à réduire les dommages causés par les pesticides hautement toxiques, qui présentent, en particulier, des risques pour la santé humaine et pour l'environnement.

Les produits présentant une toxicité aiguë sont responsables de nombreux cas d'empoisonnement directs, notamment dans les pays en développement, tandis que ceux présentant une toxicité chronique peuvent engendrer des cancers ou des troubles du développement chez les enfants en pleine croissance, a rappelé la FAO dans un communiqué de presse.

Dans les pays industrialisés, ces «pesticides extrêmement dangereux» ne sont plus autorisés ou sont sujets à un usage restreint, cependant ils restent largement disponibles dans les pays en développement. Les produits dangereux autorisés dans les pays industrialisés peuvent également causer de graves problèmes dans les pays en développement, où les conditions d'utilisation s'avèrent très différentes.

Les petits exploitants agricoles des pays en développement, en particulier, ne disposent souvent pas ou n'utilisent pas d'équipement de protection et ont principalement recours à des pulvérisateurs à dos qui les exposent à des risques importants. Des restrictions imposées sur l'utilisation de ces produits extrêmement dangereux se sont souvent révélées compliquées à appliquer, conduisant de plus en plus de personnes non qualifiées à les utiliser. Parmi les conséquences figurent de nombreux cas d'empoisonnement, de nourriture contaminée et des dommages à l'environnement.

Un petit groupe de pesticides particulièrement dangereux est souvent responsable de la plupart des cas d'empoisonnement. Dans bien des cas, ils peuvent être remplacés par des produits moins dangereux ou encore par des approches de protection intégrée contre les ravageurs visant à réduire la dépendance aux pesticides.

Les directives proposent une feuille de route pour aider les pays à identifier et à utiliser les pesticides particulièrement dangereux. Cela implique un inventaire physique, une évaluation des risques et des besoins réels mais aussi la prise de mesures appropriées en vue d'atténuer les risques. Dans de nombreux cas, il s'agira de supprimer le produit et dans d'autres cas, où il n'y a aucune bonne alternative, d'autres mesures destinées à atténuer les risques pourront être envisagées. Les conditions locales d'utilisation et la faisabilité des mesures de contrôle devraient être des facteurs importants dans la prise de décision.

La FAO a lancé une boîte à outils pour l'homologation des pesticides afin d'aider les gouvernements à mener des évaluations sur les dangers et les risques liés à leur utilisation, dans le cadre de leur processus national d'approbation des pesticides. Cette boîte à outils peut également être utilisée pour réévaluer les produits qui ont

été approuvés par le passé mais qui sont à présent identifiés comme étant particulièrement dangereux.

Les efforts visant à améliorer la gestion des pesticides ont été encouragés l'année dernière lorsque la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (CIGPC) a adopté une résolution appelant à une action concertée en vue de résoudre le problème des HHPs. La FAO et l'OMS fournissent à présent l'orientation nécessaire pour faire avancer le processus.

Les gouvernements sont encouragés à utiliser les nouvelles directives et la boîte à outils pour réviser leurs listes actuelles de pesticides approuvés afin d'identifier les HHPs et de prendre les mesures nécessaires permettant de réduire les risques pour les utilisateurs, les consommateurs et l'environnement. Cela implique également le renforcement des approches de protection intégrée contre les ravageurs en tant que méthode reconnue pour la conception de systèmes durables de protection des cultures.

[Communiqué de l'ONU](#)

[Communiqué de la FAO](#)

[Télécharger les Directives sur les pesticides extrêmement dangereux](#) (an)

Source : <http://www.mediaterre.org/actu,20160512102221,1.html>